

# Contrat | Prêt de matériel Invent'air

## Loisir et Sport Montérégie

### 1. Objet du contrat

Prêt d'équipement entre le prêteur, "Loisir et Sport Montérégie"(LSM), et l'emprunteur, membre de LSM.

### 2. Prêt

- Seul un représentant d'un organisme membre de LSM peut emprunter du matériel.

### 3. Coût

- **Lors de l'emprunt des vélos en tout genre, ou toutes livraisons, l'emprunteur s'engage à payer à LSM la somme de 200\$ minimum pour le transport du matériel. (Des frais supplémentaires s'appliqueront pour des livraisons excédent le rayon de 50km de l'emplacement du matériel à transporter)**
- Une facture sera transmise à l'emprunteur après utilisation du matériel. Le paiement doit être effectué par chèque ou dépôt direct dans les 7 jours suivant la réception de la facture.

### 4. Utilisation

- Il est de la responsabilité de l'emprunteur de s'assurer que le matériel est utilisé correctement et qu'il est adapté aux conditions rencontrées.
- L'emprunteur est responsable de s'informer sur l'utilisation adéquate du matériel avant l'utilisation. En cas de doute, l'emprunteur peut se renseigner auprès d'un représentant de LSM.
- LSM ne fournit pas les consommables (gaz, essence, piles).
- LSM ne peut pas être tenu pour responsable en cas de bris du matériel en cours d'utilisation.

### 5. Retour du matériel

- Le matériel doit être rendu propre, sec et fonctionnel au prêteur (exempt de terre ou de débris).
- Les sacs de couchage et les doublures d'appoint ne doivent pas être lavés avant restitution.
- En cas de bris ou de détérioration du matériel, l'emprunteur s'engage à rembourser les frais de réparation estimés par le représentant de LSM.
- Dans le cas où le matériel est perdu, volé ou non réparable, il devra être remboursé à sa valeur actuelle à LSM.
- Pour tout retard de restitution ou malpropreté du matériel, l'emprunteur s'engage à payer les frais de retard de 100\$.

### 6. Annulation

- **Politique d'annulation – Livraison de matériel Invent'air**  
Toute annulation d'une livraison de matériel Invent'air doit être effectuée avec un préavis minimal de 24 heures ouvrables avant la date et l'heure prévues du transport afin d'éviter des frais.
- Des frais d'annulation équivalant à 200\$ seront facturés. Toute demande d'annulation doit être transmise par écrit à [inventair@loisir.qc.ca](mailto:inventair@loisir.qc.ca) et confirmée par Loisir et Sport Montérégie pour être considérée comme valide.
- LSM se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au présent contrat à sa discrétion, suivant la transmission d'un avis écrit à cet effet à l'Emprunteur, sans compensation aucune et sans préjudice.

### 7. Assurances

- L'Emprunteur déclare qu'il dispose d'une police d'assurance responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par accident ou évènement, laquelle police couvre le risque découlant de l'utilisation de l'équipement par lui-même ou des tiers sous sa responsabilité. Une preuve de la détention de cette police d'assurance doit être fournie sur demande à LSM.

